

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018

L'An Deux Mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué par convocation du 23 mars 2018, s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Jacques BRUMENT, Maire.

### Etaient Présents :

Mmes et MM - Jean-Jacques BRUMENT, Daniel DESCHAMPS, Bernard LE FRANCOIS, Christine GODEFROY, Laurence ARTAUD, Jean-Pierre VACHON, Carole MAUVIARD, Michel BONNET, Anne RIVOALEN, Victor MARIE, Dominique PETITJEAN-CORRIERAS, Geneviève LEFEBVRE, Pierre BOITOUT, Sandra JOLLY, Marcel BIVILLE.

### Etaient absents :

Mmes et MM Catherine BILLAUX, Anne CECCALDI, Laetitia ROBICHON, Jean-Pierre DAMAMME.

### Pouvoirs :

Laetitia ROBICHON	à	Christine GODEFROY
Anne CECCALDI	à	Jean-Jacques BRUMENT
Catherine BILLAUX	à	Pierre BOITOUT

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 18

### Secrétaires de Séance :

Victor MARIE  
Sandra JOLLY

Le Conseil Municipal décide de prendre la délibération suivante :

Le compte rendu de la séance du 22 février 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

<b>DELIBERATION</b>						
<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>						
<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>						
					Nombre de membres en exercice :	19
					Nombre de membres présents :	15
					Nombre de suffrages exprimés :	17
					VOTES : contre : pour :	17
					Date de convocation :	23/03/2018
<b>76 349</b>					séance du	29/03/2018
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VACHON, adjoint délégué sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean Jacques BRUMENT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;						
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		199 415,10 €	744 176,46 €		544 761,36 €	
Opérations de l'exercice	1 713 795,11 €	2 071 517,71 €	1 450 788,72 €	2 100 337,49 €	3 164 583,83 €	4 171 855,20 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 713 795,11 €</b>	<b>2 270 932,81 €</b>	<b>2 194 965,18 €</b>	<b>2 100 337,49 €</b>	<b>3 709 345,19 €</b>	<b>4 171 855,20 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>557 137,70 €</b>	<b>- 94 627,69 €</b>			<b>462 510,01 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>			165 151,00 €	- €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>			<b>2 360 116,18 €</b>	<b>2 100 337,49 €</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>557 137,70 €</b>	<b>- 259 778,69 €</b>			<b>297 359,01 €</b>
2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;						
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;						
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus						

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré, que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3.- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur DESCHAMPS adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'exercice comptable 2017 s'élève à **557 137,70 €**

Comme le prévoit la loi, il y a lieu de d'affecter prioritairement le résultat de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2017 ainsi que de l'éventuel déficit des restes à réaliser.

De ce fait, il est proposé d'affecter le résultat cumulé comme suit :

**En recettes d'investissement :**

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé
	<b>259 778.69 €</b>

**En recette de fonctionnement :**

Compte R 002	Résultat de fonctionnement reporté
	<b>297 359.01 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

**- APPROUVE la proposition ci-dessus**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE**  
**LES PORTES DE LA PLAINE**

Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au maire présente au Conseil Municipal :

INVESTISSEMENT (dépenses)

Prévu :	94 992.94 €
Réalisé :	94 992.94 €

FONCTIONNEMENT (recettes et dépenses)

Prévu :	94 992.94 €
Réalisé :	94 992.94 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement	0€
Investissement	0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**- VOTE le compte administratif de l'année 2017 et arrête ainsi les comptes**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BA LES PORTES DE LA PLAINE**  
**DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'année 2017, et constaté que celui-ci était strictement concordant au Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Après présentation de Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au Maire des propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

**- DECIDE d'attribuer aux associations pour l'année 2018 les subventions répertoriées dans le tableau ci-dessous.**

Tiers		BP 2016	BP 2017	BP 2018
<b>A PAS DE LOUP ASSOCIATION</b>	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
<b>ACREPT ASSOCIATION</b>	subvention communale fonctionnement	400,00	460,00	460,00
<b>ASECA</b>	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
<b>CLUB DU 3EME AGE</b>	subvention communale fonctionnement	1 100,00	1 200,00	1 200,00
<b>CLUB NAUTIQUE DE POURVILLE</b>	subvention communale fonctionnement	300,00	300,00	300,00
	Subvention Communale Exceptionnelle			400,00
<b>COOPERATIVE SCOL PRIMAIRE</b>	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
	subvention communale spectacle Noël	400,00	400,00	400,00
	subvent exceptionnelle voyage scolaire	2 000,00	3 000,00	
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE</b>	subvention communale fonctionnement	500,00	500,00	500,00
	subvention communale spectacle Noël	400,00	400,00	400,00
<b>ASA Val de Bresle</b>	subvent* communale fonct Course de Côte	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>OLYMPIQUE DU LITTORAL</b>	subvention communale fonctionnement	4 000,00	4 000,00	1 500,00
	subvention convention animateur	1 700,00	1 700,00	
<b>OFFICE MUNICIPAL DES FETES</b>	Subvention communale exceptionnelle	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>PONEY CLUB DU VAL</b>	subvention communale fonctionnement	700,00	700,00	700,00
<b>SPA</b>	subvention communale fonctionnement	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>UNION DELEGUE DEPART EDUC NAT</b>	subvention communale fonctionnement	32,00	32,00	32,00
<b>UNION NATIONAL ANCIENS COMBATTANTS</b>	Subvention Communale Exceptionnelle	2 300,00	2 300,00	2 300,00
	Subvention Communale Fonctionnement	700,00	700,00	700,00
<b>VELOCE CLUB D HAUTOT</b>	subvention communale fonctionnement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>CYCLOCLUB HAUTOT</b>	subvention communale fonctionnement	500,00	0,00	500,00
<b>TOTAL</b>		<b>23 632,00</b>	<b>26 292,00</b>	<b>19 992,00</b>

### **SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS - SAANE VIENNE SCIE - PARTICIPATION** **2018**

Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au Maire chargé des finances, informe le Conseil Municipal que la participation de la Commune au Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Saône, de la Vienne et de la Scie s'élèvera à **17 570.25 €** pour l'année 2018.

Il convient que le Conseil Municipal détermine les modalités financières du règlement de cette participation soit par fiscalisation de la participation soit par l'inscription au budget primitif communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

**DECIDE que la participation de la Commune au Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Saône, de la Vienne et de la Scie au titre de l'exercice 2018 se fera par fiscalisation de la participation pour le montant total de la contribution communale soit 17 570.25€**

### **TAUX D'IMPOSITION 2018**

Après présentation par Monsieur DESCHAMPS, Adjoint au Maire chargé des finances, et discussion du Conseil Municipal sur le budget,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

**DECIDE de fixer le taux des impôts locaux pour l'année 2018 selon le tableau ci-dessous :**

	Taux 2018	Bases 2018	Produits
Taxe d'Habitation	12.76%	2 785 000 €	355 366€
Taxe Foncière Bâti	21.85%	2 042 000 €	446 177€
Taxe Foncière Non Bâti	52.02%	75 900 €	39 483 €
<b>TOTAL</b>			<b>841 026 €</b>

### BUDGET PRIMITIF 2018

Suite à la présentation générale du projet du Budget Primitif 2018 par Monsieur le Maire, et à sa discussion par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

VU :

- L'avis du Bureau Municipal
- L'avis de la commission de finances
- L'avis de la Commission Générale

**APPROUVE** chapitre par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'Investissement, en recettes et en dépenses, le Budget Primitif 2018 de la commune d'Hautot-sur-Mer qui s'établit comme suit :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>2 344 105</b>	<b>Euros</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 344 105</b>	<b>Euros</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>2 523 141</b>	<b>Euros</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>2 523 141</b>	<b>Euros</b>

### TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE D'HAUTOT SUR MER REALISATION D'UN CARRE MILITAIRE DEMANDE DE SUBVENTION DETR et DEPARTEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'estimation des travaux d'accessibilité de l'Eglise d'Hautot sur Mer ainsi que de la réalisation d'un carré militaire regroupant 16 corps de soldats morts pour la France se trouvant actuellement dans les deux cimetières de la commune, réalisée par Monsieur Samuel CRAQUELIN, Architecte

<b>Travaux d'accessibilité</b>		<b>15 680 € H.T</b>
<b>Travaux carré militaire - exhumations</b>		<b>10 664 € H.T</b>
<b>Réalisation</b>		<b>20 320€ HT</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>46 664€ HT</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider d'entreprendre ces travaux, et propose de le charger de solliciter l'aide financière du Département de Seine Maritime au titre de « l'aide à la mise en accessibilité des bâtiments et des cimetières » au taux de 25% ainsi qu'une demande de subvention DETR au taux de 20 à 30%.

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

**- DECIDE d'entreprendre les travaux d'accessibilité de l'Eglise d'Hautot sur Mer ainsi que de la réalisation d'un carré militaire**

**- SOLLICITE l'aide financière du Département de Seine Maritime au titre de « l'aide à la mise en accessibilité des bâtiments et des cimetières » au taux de 25%.**

**- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR au taux de 20% à 30%.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**S.D.E 76 - ADOPTION DES AVANT-PROJETS N° M953 A M958**  
**ECLAIRAGE PUBLIC - LED**

**RUE DU PARADIS**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M953 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de la rue du Paradis.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 21 984€ TTC avec une participation de la commune de 8 228€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 8 228€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**RUE DES FONTAINES**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M954 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de la rue des Fontaines.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 154€ TTC avec une participation de la commune de 17 490.50€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 17 490.50€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**RUE DE BERNOUVILLE**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M955 proposé par le Syndicat Départemental d'Energie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de la rue de Bernouville.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 12 354€ TTC avec une participation de la commune de 4 667€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 4 667€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **CHEMIN DU TUNNEL – LOTISSEMENT MAUGER**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M956 proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification du chemin du tunnel et du Lotissement Mauger.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26562€ TTC avec une participation de la commune de 9914.50€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 9 914.50€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **IMPASSE DU VALLON – CHEMIN DES POUQUETTES**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M957 proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de l'Impasse du vallon et du chemin des pouquettes.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 32 292€ TTC avec une participation de la commune de 12 028.50€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 12 028.50€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **RUE EMILE BOURDON**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M958 proposé par le Syndicat

Départementale d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification de la rue Emile Bourdon.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 27 702€ TTC avec une participation de la commune de 10 333.25€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 10 333.25€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**S.D.E 76 ADOPTION DE L'AVANT PROJET N° M1024 - ECLAIRAGE PUBLIC  
FRONT DE MER – RUE DU CASINO – PARKING DU GOLF**

Monsieur BONNET, adjoint au maire chargé des travaux présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet référencé Avant Projet - EP-2018-76349-M1024 proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie SDE76, correspondant aux travaux d'électrification du Front de mer – Rue du Casino – parking du golf.

**Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 162 192€ TTC avec une participation de la commune de 84 412.50€ TTC.**

Sur ce, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet ci-dessus
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera inscrite au budget primitif 2018 à hauteur de 84 412.50€
- **DEMANDE** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**Fin de la séance : 21h30**